



Rapport d'activités



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Avec le soutien des Ministres de l'Aide aux personnes du Collège Réuni de la
Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles-Capitale

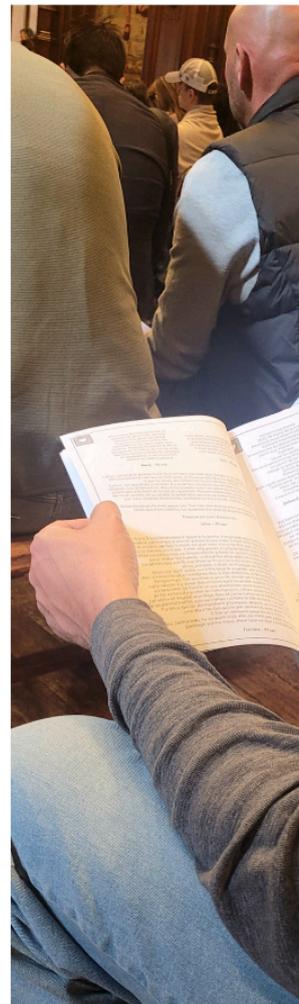


Table des matières

Table des matières	2
Synthèse des statistiques de notre action	3
1. Édito	4
2. Le projet	5
2.1. Finalités et objectifs	5
2.2. Historique	6
2.3. Les activités principales	7
2.3.1. Le cœur des activités du Collectif pendant l'année	7
2.3.2. Les événements ponctuels organisés par le Collectif	8
2.3.3. La coordination du Collectif les Morts de la Rue	8
3. Évaluation des activités	9
3.1. Évaluation quantitative et statistique du projet	9
3.2. Évaluation qualitative du projet	12
4. Le public accompagné dans le cadre du projet	15
4.1. Données démographiques	15
4.2. Questions de logement	15
4.3. Causes de décès	16
5. Notre méthodologie	18
5.1. Développement communautaire	18
5.2. Démarche participative	18
6. Nos Ressources	19
6.1. Ressources humaines	19
6.2. Finances	19
7. Nos revendications	20

SYNTHÈSE DES STATISTIQUES

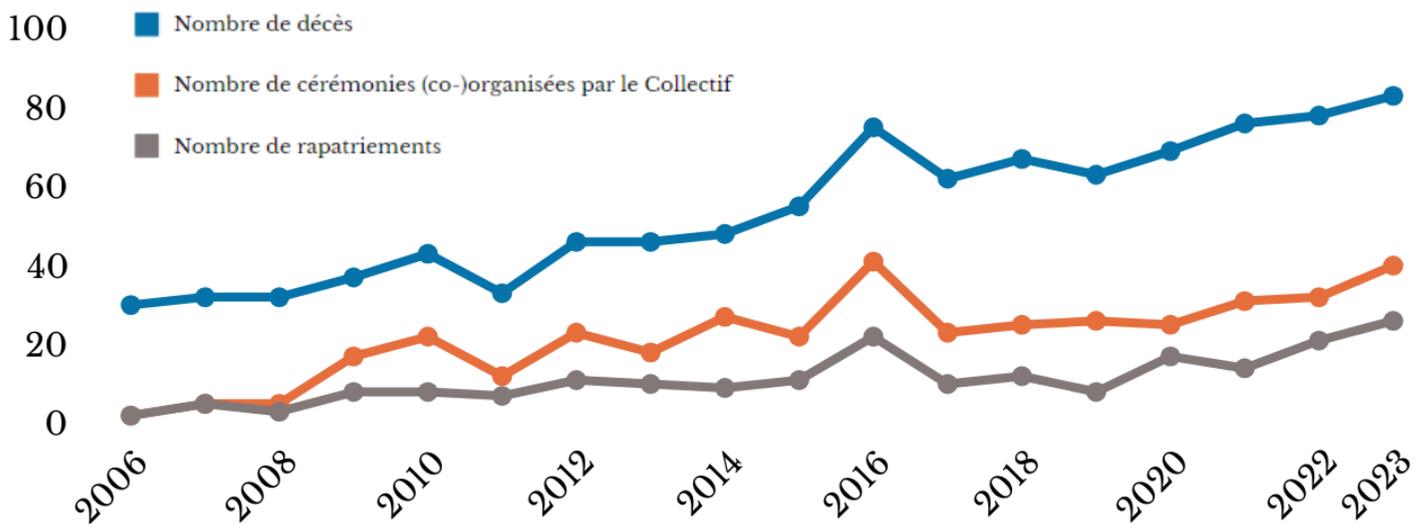
EN 2023, LE COLLECTIF A APPRIS **82** décès

40
cérémonies

organisées par/avec le Collectif

26
rapatriements

organisés + 1 rapatriement d'urne



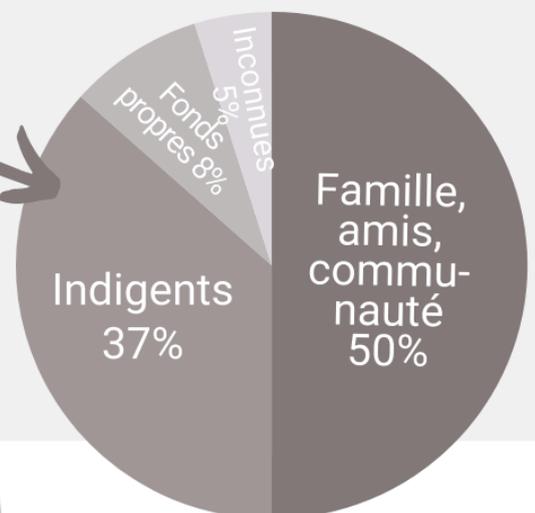
EN 2023, ON COMPTAIT **37%** d'indigents

Événements

Cérémonie d'hommage aux
morts de la rue de 2022  >300

Visite des cimetières le
2 novembre  >20

↳ 5 autres représentations externes



1. Édito

Depuis bientôt 20 ans, le Collectif les Morts de la Rue veille à ce que chaque habitant de la rue ait un adieu digne. Pour chaque décès, nous veillons à ce qu'une cérémonie soit organisée ou nous l'organisons nous-mêmes, avec l'implication des proches tant que possible. En outre, nous organisons un hommage annuel, nous fleurissons les tombes au cimetière, nous entrons en discussion avec les communes pour améliorer la dignité des enterrements – notamment des indigents... 2023 fut encore une année bien remplie pour la coordination de ce collectif.

En début d'année d'abord, nous avons mis à disposition le carnet de funérailles que nous avons créé en 2022. Pour cela, nous avons présenté son fonctionnement à plusieurs équipes. Un grand pas a été fait dans le respect des dernières volontés des personnes.

Le Collectif ne se contente pas d'enterrer des morts, il accompagne aussi les vivants, notamment les personnes qui ont perdu un proche. Cet accompagnement, principalement effectué par la coordination, avec le soutien de l'équipe de DIOGENES, se déroule sur le long terme, selon le rythme des gens. C'est l'un des messages que le collectif a tenté de renforcer tout au long de l'année : Il s'agit de bien plus que d'organiser des cérémonies.

Chaque année, la cérémonie annuelle est un moment important, tant pour les familles et les proches des personnes décédées, que pour les travailleurs. En 2023, nous l'avons fait évoluer, grâce aux précieux retours récoltés en 2022. L'assemblée a été touchée par les magnifiques musiques jouées par des proches des personnes décédées et nous avons reçu de nombreux autres retours inspirants. Ils nous encouragent à poursuivre ce travail d'organisation d'une cérémonie d'hommage qui est à la fois un moment de recueil et de souvenir, et un événement qui véhicule un message fort.

La coordination d'un groupe comme le Collectif les Morts de la Rue n'est pas simple. Les dimensions participative et communautaire du projet en font un projet riche et utile à bien des égards, mais elles demandent un travail méthodique et un groupe "qui fonctionne". C'est pourquoi, en 2023, la coordination a suivi un cycle d'intervision sur les projets participatifs et, afin de renforcer et solidariser le groupe, nous avons par ailleurs participé à de multiples activités. Le groupe, ainsi soudé, poursuit ses activités avec engagement et passion.

L'année dernière, nous nous sommes rendu compte de la visibilité du collectif au travers des nombreuses invitations externes. C'est par exemple en rencontrant des collectifs similaires ailleurs que nous avons réalisé à quel point nous étions avancés dans nos réflexions autour de la dignité des morts de la rue.

Nous entamons 2024 avec beaucoup d'énergie, et toujours un espoir d'être entendus et soutenus par nos élus politiques !

2. Le projet

Le Collectif est un réseau composé d'(ex-)habitants de la rue, d'associations, de citoyens et d'institutions, qui agit pour un adieu digne aux personnes (anciennement) sans-abri décédées en Région Bruxelloise. Nous nommons "mort de la rue" toute personne décédée qui a vécu, à un moment de son existence, en rue en Région de Bruxelles-Capitale.

DIODENES coordonne le Collectif les Morts de la Rue depuis 2005. Le présent rapport détaille l'ensemble des activités du collectif, mais notons d'emblée que la coordination est essentielle pour la concrétisation de chacune des actions.

2.1. Finalités et objectifs

La coordination du Collectif les Morts de la Rue a pour objectif fondamental d'**agir, ensemble avec toutes les personnes concernées, pour un adieu digne pour les (ex-)habitants de la rue de la région bruxelloise**. Ses responsabilités sont les suivantes :



Soutenir et accompagner les personnes confrontées au décès d'un (ex-) habitant de la rue



Partager les données récoltées, leur interprétation et les revendications du Collectif avec le secteur, la presse et le politique



Garantir et promouvoir la participation des personnes concernées, en priorité les habitants de la rue, dans toutes les activités du Collectif



Veiller à la communication interne et externe au réseau



Impliquer et coordonner le noyau, le réseau et les partenaires du Collectif

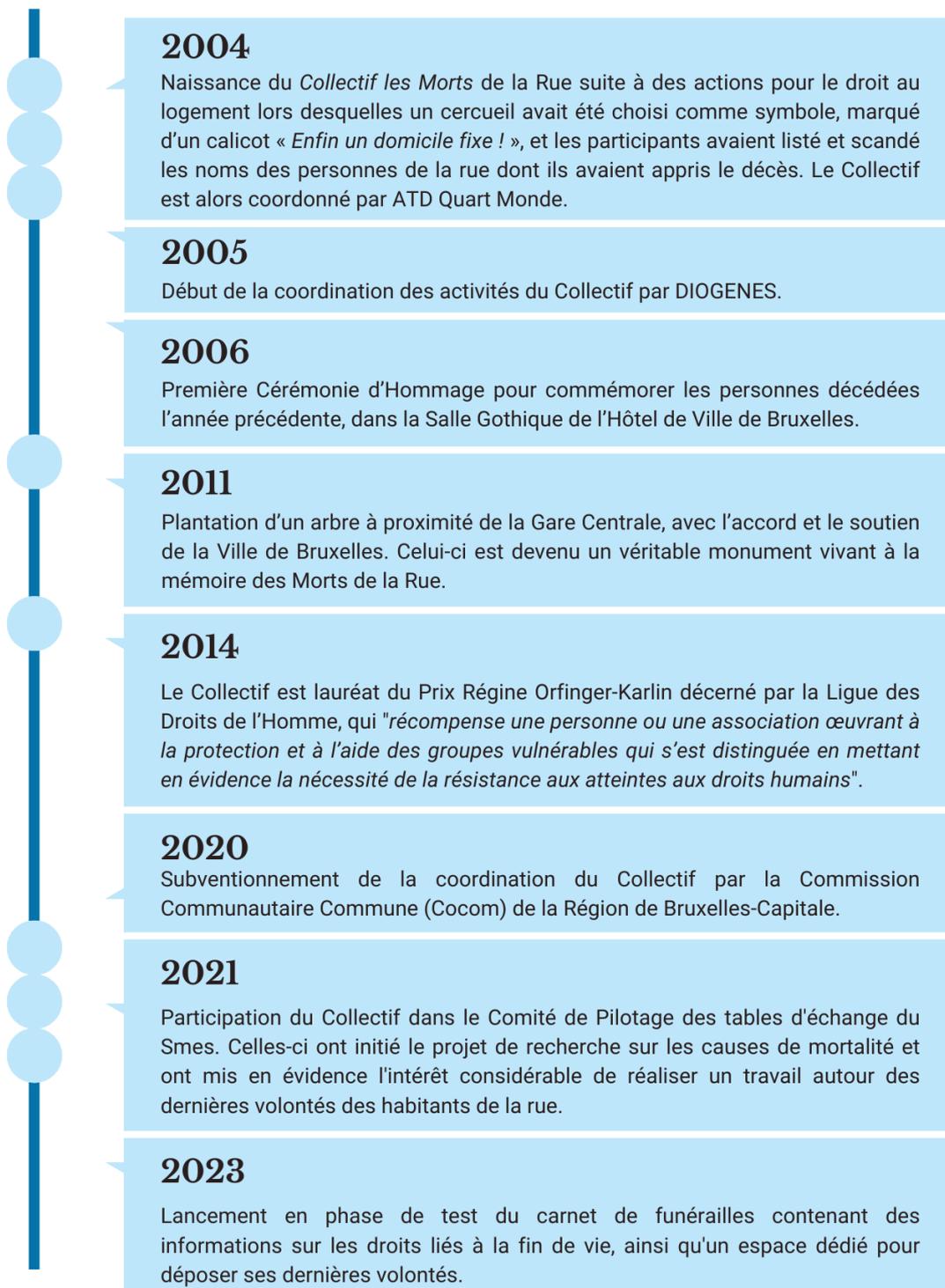


Assurer la continuité du projet : ressources humaines, moyens financiers, partenariats, événements



Garantir et faire évoluer les missions, valeurs et objectifs du Collectif

2.2. Historique



2.3. Les activités principales

Dans l'ensemble de ses activités, le Collectif les Morts de la Rue promeut la participation des (ex-)habitants de la rue. Le noyau du groupe – qui réunit des habitants de la rue, des citoyens et des travailleurs du secteur – se réunit mensuellement dans une visée pleinement participative. Cette réunion est un espace de parole précieux, qui donne une place à chaque personne qui souhaite s'exprimer, échanger et avoir un impact. Il se transforme parfois aussi en groupe de soutien mutuel parce qu'il arrive souvent que des personnes qui ont connu un décès décident de rejoindre le collectif après la cérémonie.

"S'impliquer, c'est une façon de se soigner soi-même, c'est permettre que ça se passe mieux pour d'autres, c'est faire quelque chose avec sa colère ou sa tristesse. Le collectif, c'est un soutien par des pairs : des personnes rejoignent le groupe parce qu'ils ont perdu un proche."

Florence, coordinatrice du Collectif

Néanmoins, nous tenons à souligner que la concrétisation des actions n'aurait pas été possible sans une coordination forte qui supporte l'ensemble des activités décrites ci-dessous.

2.3.1. Le cœur des activités du Collectif pendant l'année

Tout au long de l'année, le Collectif les Morts de la Rue se mobilise pour rendre un adieu digne aux (ex-)habitants de la rue. Cela se traduit au travers des activités suivantes :

- **Il informe** les autres personnes sans-abri, les familles, les proches et les professionnels du secteur et des services communaux des décès dont il est averti.
- Il veille à ce qu'une commémoration soit rendue dignement pour chaque personne. **Il organise les funérailles** pour chaque habitant de la rue dont il apprend le décès sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces funérailles sont personnalisées autant que possible : des témoignages et photos sont recueillis, des faire-part sont rédigés, de la musique est choisie pour la cérémonie d'adieu, des fleurs, bougies ou autres symboles sont rassemblés, etc. Une attention particulière est accordée aux convictions de vie de la personne défunte.
- **Il assure une présence** aux obsèques des morts de la rue si aucun proche n'a été retrouvé.
- **Il implique et soutient** les familles, les amis, les professionnels du secteur psycho-médico-social de la Région bruxelloise.
- **Il organise ponctuellement des visites au cimetière** afin de soutenir et d'accompagner toute personne sans-abri qui en manifeste le besoin.
- **Il sensibilise** en témoignant des difficultés auxquelles les habitant·e·s de la rue sont confrontés, en informant largement le secteur psycho-médico-social, les pouvoirs publics et la société, et en recueillant et partageant des informations relatives à la mortalité des personnes sans-abri. Ceci permet de déconstruire certaines idées reçues, et d'interpeller la société. Ces morts ne sont pas des faits isolés, mais concernent des choix de société.

2.3.2. Les événements ponctuels organisés par le Collectif

Des événements annuels rythment la vie du Collectif les Morts de la Rue. Notamment:

- Une **visite collective de différents cimetières** de la Région Bruxelloise à l'occasion de la Toussaint.
- Une **cérémonie d'hommage** pour toutes les personnes décédées l'année précédente. Lors de celle-ci, un recueillement à l'arbre planté à proximité de la Gare Centrale avec l'accord et le soutien de la Ville de Bruxelles est organisé.

2.3.3. La coordination du Collectif les Morts de la Rue

Depuis 2005, l'asbl DIOGENES assure la coordination du Collectif les Morts de la Rue. Nous mettons des ressources humaines et des moyens logistiques à disposition du groupe de partenaires et nous veillons à ce que chaque personne sans-abri qui décède reste dans les mémoires et bénéficie d'un adieu digne. Ce travail colossal est possible grâce à sa bonne coordination ainsi que l'excellente connaissance qu'ont les travailleurs de rue de l'asbl DIOGENES des personnes sans-abri.

Le travail de **la coordination** ne se limite pas à l'organisation d'adieux dignes. Il comporte une grande part de travail social communautaire (voir 6.1.) et d'accompagnement des proches des personnes décédées. En effet, comme le Collectif est présent à un moment important de leur vie, un lien particulier se tisse, qu'il convient d'entretenir. La coordination, c'est aussi une position qui demande de pouvoir prendre du recul sur les activités quotidiennes. Elle prend part au réseau Nomade, elle se forme continuellement, elle prend la parole face à la presse, etc.

Enfin, la **coordination du Collectif par DIOGENES** a d'autant plus de sens que ses activités s'inscrivent dans la continuité du travail de rue de l'association. Ainsi, la relation de proximité des travailleurs de rue permet d'aborder des sujets liés à la fin de vie, tels que les rapatriements, les dernières volontés ou l'euthanasie.

3. Évaluation des activités

3.1. Évaluation quantitative et statistique du projet

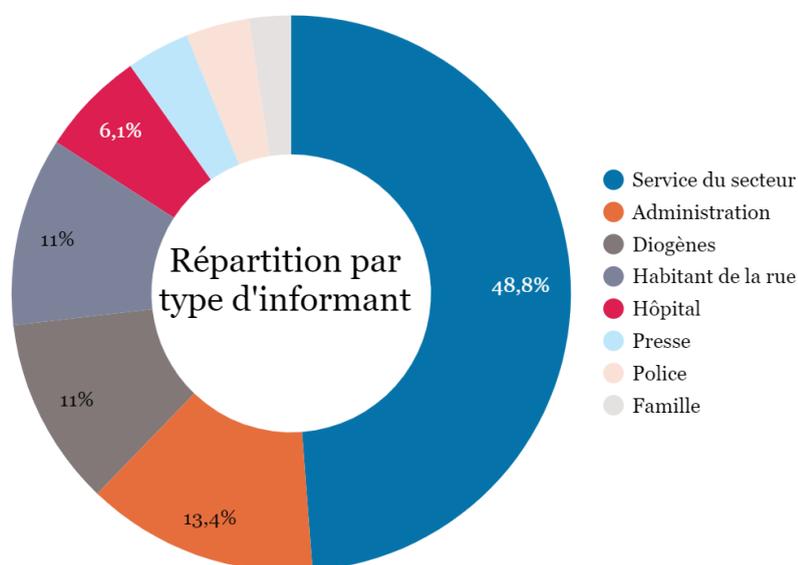
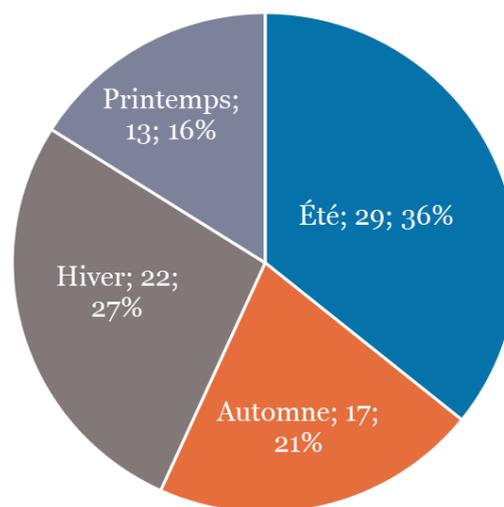
En 2023, le collectif a appris 82 décès d'habitants de la rue. Ce nombre est en constante croissance depuis la création du Collectif les Morts de la Rue. Cette évolution est à mettre en regard de la notoriété grandissante du Collectif avec les années, et avec le nombre croissant de personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale.

Il est important de noter que les décès surviennent toute l'année. C'est ce qu'indique le graphique ci-contre. En comparaison avec 2022, nous observons en 2023 une plus grande proportion de personnes décédées en été (36%). Nous gardons cette évolution à l'œil pour les années à venir afin de voir s'il s'agit d'une tendance ou d'un fait ponctuel.

37 de ces personnes (45,1%) étaient connues de DIOGENES – qui coordonne le Collectif. La plupart du temps, le Collectif a été averti des décès par un service du secteur d'aide aux personnes sans-abri (48,8%), par une administration publique telle que la Ville de Bruxelles (13,4%), par un travailleur de DIOGENES (11%) ou par un habitant de la rue (11%).

En 2023, le Collectif a organisé ou participé à l'organisation de 40 cérémonies¹. Cela ne signifie pas qu'aucune cérémonie n'a eu lieu pour les autres personnes! La famille, les proches et/ou les services organisent aussi des cérémonies. La mission du Collectif n'est pas d'organiser des cérémonies à la place des proches ou des services, mais de veiller à ce que chaque mort de la rue bénéficie d'un adieu digne. Cela induit un énorme travail de motivation et de mobilisation de toutes les parties prenantes (le réseau, le secteur d'aide aux sans-abri, les communes, les consulats, etc.). En 2023, au

Répartition des décès appris, par saison

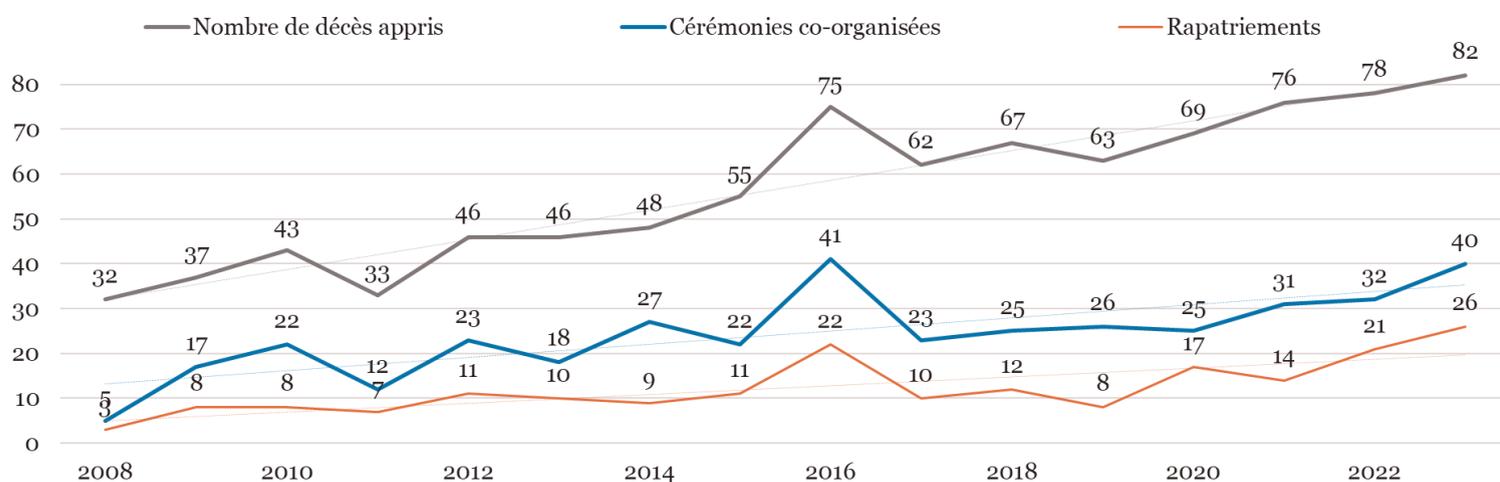


¹ Ce chiffre inclut uniquement les cérémonies pour lesquelles le Collectif a été le moteur de l'organisation. Cela n'inclut donc pas les cérémonies qui ont eu lieu suite à notre appel à la famille ou notre mise en lien avec les pompes funèbres, par exemple.

moins 5 personnes n'ont pas eu droit à cet adieu digne². Ce sont 5 personnes de trop. En général, cela se produit lorsque le Collectif a appris le décès après l'inhumation. Pour 3 de ces personnes, le Collectif a pu organiser une cérémonie d'adieu par la suite. Elles sont comptabilisées dans le total des 40 cérémonies. Pour les deux autres, rien n'a pu être mis en place. Construire des relations constructives avec les différentes communes est un travail de longue haleine, qui doit souvent être répété encore et encore. Malgré toute notre vigilance, nos appels et rencontres, etc. il reste des trous dans les filets que l'on met en place. C'est difficile à vivre pour les proches et pour le Collectif.

Parmi les 40 cérémonies, 9 ont été organisées conjointement par la famille et le Collectif. Notons encore que pour 4 cérémonies, seuls des membres du Collectif étaient présents. Dans les autres cas, le Collectif a presque toujours pu retrouver des proches.

Évolution du nombre de décès appris, de cérémonies organisées et de rapatriements gérés par le Collectif depuis 2008



Le nombre de cérémonies (co-)organisées par le Collectif est à mettre en regard avec plusieurs éléments :

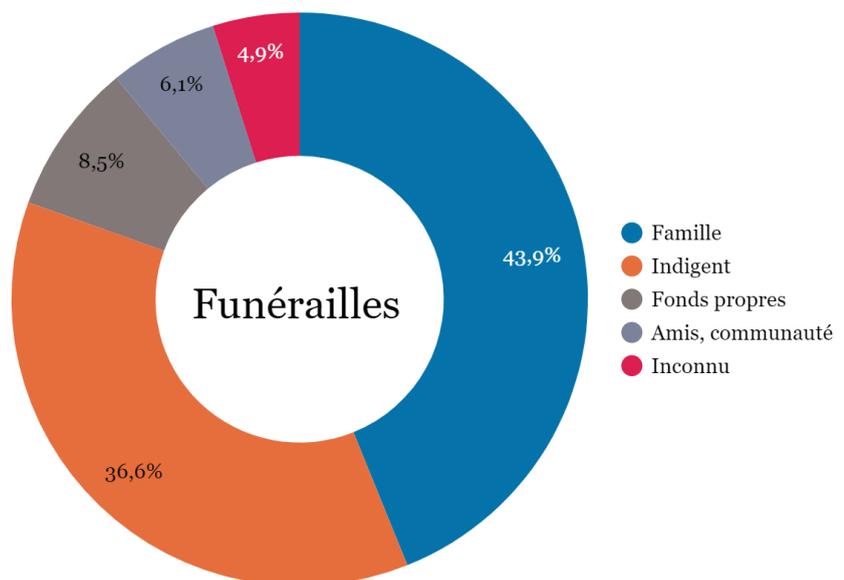
- **Le nombre de rapatriements augmente** : en 2023, les corps de 26 personnes ont été rapatriés (+5), ainsi que l'urne d'une autre personne³. Le rôle du Collectif ne se limite pas à l'avertissement du secteur quant au décès. Il se charge des contacts avec le consulat, l'ambassade, la police..., de la recherche de la famille pour rendre le rapatriement possible, etc. Il arrive qu'une cérémonie se tienne après le rapatriement (cérémonies sans cercueil). Ce type de cérémonie est particulièrement chronophage puisqu'il faut retrouver et recontacter toutes les personnes qui n'ont pas pu faire leurs adieux (et donc re-mobiliser le réseau).
- Depuis le premier confinement lié au Covid-19, nous remarquons une grande solidarité de la communauté musulmane : elle prend en charge l'organisation des obsèques d'une part non négligeable de notre public, au cimetière multiconfessionnel d'Evere.

² Pour 5 autres personnes, nous ne savons pas s'il y a eu une cérémonie.

³ Il nous arrive d'organiser une cérémonie pour une personne dont le corps est rapatrié, par exemple pour que les "copains de la rue" puissent faire leur deuil. En 2023, nous avons organisé une cérémonie sans cercueil pour 8 personnes.

- **Le nombre de cérémonies organisées par les services d'aide seuls (sans coordination par le Collectif) reste élevé depuis 2022.** Ce chiffre sera à confirmer dans les années à venir, mais pourrait s'expliquer du fait que les services ont acquis au fil du temps un savoir-faire quant à l'organisation d'une cérémonie d'adieu et ne se tournent plus toujours et nécessairement vers le Collectif pour avoir un soutien.
- Notre Collectif est saturé : le nombre de décès augmente rapidement, mais nous n'avons pas de temps de travail supplémentaire pour organiser des cérémonies. Nous ne pouvons alors pas (co-)organiser plus de cérémonies. Ce manque de temps implique aussi que plusieurs recherches de proches n'aboutissent pas, que des rumeurs ne peuvent pas être confirmées, et que des cérémonies sans cercueil n'ont pas toujours lieu après un rapatriement.

En 2023, nous remarquons également que **le Collectif a organisé de nombreuses cérémonies seul (sans autre tiers impliqué). Ce nombre croît fortement sur les dernières années. Il s'agit exclusivement d'enterrements indigents.** Pour ces personnes, il y a très peu de temps de préparation pour une cérémonie (parfois moins de 24h !). Au total, 36,6% des personnes ont été enterrées comme indigentes (+2%) en 2023⁴.



Les obsèques ont été prises en charge par les proches (famille, amis et communauté) dans 50% des cas. Nous n'avons pas toujours une information précise sur la prise en charge des obsèques lorsque des proches s'en chargent. Il y a aussi des prises en charge multiples, où différentes personnes se cotisent (famille, fonds propres, amis, communauté, parfois intervention financière du consulat...)

3.2. Évaluation qualitative du projet

Chaque année, le Collectif organise deux événements d'importance : une cérémonie annuelle d'hommage et une visite des cimetières le 2 novembre. Une fois n'est pas coutume, grâce à la bonne coordination du collectif, ils ont pu se tenir à nouveau.

Ainsi, la **Cérémonie d'hommage aux morts de la rue de 2023** a rassemblé plusieurs centaines de personnes à l'hôtel de Ville de Bruxelles le 24 mai 2023. Cette année, nous avons abandonné les discours de chacune des religions au bénéfice d'un discours

⁴ Grâce aux discussions avec plusieurs communes bruxelloises, nous savons qu'un enterrement indigent coûte entre €415,9 et €1.316,6.

interconvictionnel par l'asbl Axcent. Nous continuons à faire évoluer cet événement annuel. Par exemple, pour 2024, nous envisageons de faire participer des représentants de chaque culte au travers d'un élément symbolique ou de rituels.

Bon nombre des personnes présentes à l'Hôtel de Ville se sont rendues à la place de l'Albertine ensuite. Là, 78 papillons — réalisés par les ateliers artistiques de Pierre d'Angle et de l'Entraide de Saint-Gilles — ont été accrochés à l'arbre des morts de la rue.

Les familles et les proches des personnes décédées ont l'occasion de s'impliquer dans l'organisation de la cérémonie, si elles le souhaitent. Il arrive que des personnes souhaitent s'engager dans notre Collectif après cet événement. Cette année, une personne ayant participé à l'atelier créatif de Pierre d'Angle a décidé de rejoindre le groupe.

Le **2 novembre**, une vingtaine de personnes se sont rassemblées à l'arbre planté en hommage aux morts de la rue. La visite aux cimetières n'ont pu se faire que quelques jours plus tard, dû à un avis de tempête le jour de la fête des morts. Le jour dit, une quinzaine de personnes se sont rendues au cimetière de Bruxelles pour fleurir les tombes.

Outre ces événements annuels, le Collectif a été invité à participer aux événements suivants :

- rencontre avec le public du théâtre Le Boson dans le cadre de la pièce Célébration(s).
- groupe de travail sur une recherche portant sur causes de décès des morts de la rue. Une chercheuse de l'ULB a commencé une recherche exploratoire à ce sujet, en se basant sur nos chiffres. Cette phase exploratoire se clôturera début 2024 et pourrait être suivie par une recherche approfondie (cfr. infra).
- rencontre avec des étudiants de la filière assistant social de l'ISFSC.
- rencontre avec des jeunes qui fréquentent le service d'accrochage scolaire Le Seuil.
- rencontre avec des initiatives d'autres villes qui sollicitent notre expertise (la ville de Tournai, événement rassemblant les Collectifs de Paris, Marseille, Rennes, Nantes...)

Au total, les événements et actions du Collectif les Morts de la Rue ont engendré **une vingtaine de parutions dans la presse nationale et régionale ainsi que digitale**, preuve de la réputation grandissante du Collectif les Morts de la Rue. Pour n'en citer qu'une, nous avons été interviewés pour un reportage de Télévisions du Monde (TDM). Sur YouTube, il a fait 798 vues. Il a également été diffusé sur une chaîne de la RTBF. C'est un indicateur clé pour témoigner de l'efficacité de la réalisation de notre action d'information sur la situation de la vie en rue.

Nous en concluons que notre travail est de plus en plus visible et intéresse de plus en plus de monde (académiques, étudiants, jeunes, services du secteur de l'aide aux personnes sans-abri et des secteurs connexes, presse, etc.)

Le travail collectif ne se résume pas aux événements visibles. Au quotidien, les membres apprennent les décès des personnes de la rue, tentent de retrouver les proches et accompagnants pour annoncer les décès, (co-)organisent des cérémonies d'adieu et des rapatriements, etc. Pour cela, le Collectif se repose sur son réseau de travailleurs du secteur d'aide aux sans-abri, du milieu associatif bruxellois, du milieu hospitalier, des instances communales, etc. L'ensemble des informations récoltées sont enregistrées au sein d'un système mis en place par DIOGENES. Grâce à cela, le Collectif dispose et peut partager des informations toujours plus précises sur ses activités et le public qu'il accompagne et ses problématiques. Il peut ainsi guider l'adaptation des politiques publiques et des pratiques professionnelles. Trois exemples de cette action ci-dessous :

1. **Amélioration (de la dignité) des enterrements indigents** : ce travail continu se fait en collaboration avec les services d'état civil des 19 communes bruxelloises. Il s'agit d'un travail constant, de veille et de vigilance.
2. **Garantir le respect des dernières volontés des morts de la rue** : l'année 2022 avait été marquée par une réflexion approfondie sur ce sujet avec la création d'un carnet de funérailles. Celui-ci sert à informer les personnes sans-abri quant à leur droit à communiquer leurs souhaits, et à recueillir ces dernières volontés pour pouvoir les respecter au moment du décès. Ce carnet a été testé dans la première moitié de 2023, avant d'étendre le projet plus largement. Nous l'avons diffusé via le réseau (notamment les maisons d'accueil), distribué lors d'événements et des cérémonies d'adieu, et nous en avons parlé en ligne ainsi que lors d'espaces d'échange autour de la mort, au sein des organisations. Le carnet a également été présenté à plusieurs équipes (Home Bauduin, HF DIOGENES, Dune). En 2024, nous allons continuer à présenter le carnet, nous allons accompagner des équipes à son utilisation et évaluer ce projet.
3. **Connaître les causes de décès des habitants de la rue** : la recherche, commanditée par DIOGENES et réalisée par une chercheuse de l'ULB sert à comprendre les causes tant sociologiques que médicales des décès des personnes sans-abri. Un travail exploratoire a été entamé en 2023 et les premiers résultats nous seront présentés début 2024. Sur cette base, nous pourrions adapter au mieux nos pratiques de travail et guider l'adaptation des politiques publiques liées à la prévention et à la gestion du sans-abrisme. Plusieurs réunions du comité de pilotage sur le sujet ont eu lieu en 2023.

Enfin, la coordination du Collectif prend aussi le temps d'accompagner les personnes qui ont perdu des proches. Comme le Collectif était présent à un moment important de leur vie, un lien particulier se tisse. Cet accompagnement social est une part importante du travail de la coordination. Ainsi, en 2023, outre les représentations externes et les sensibilisations, la personne en charge de la coordination a réalisé 134 interventions avec ou pour les personnes. Ce chiffre est sous-évalué.

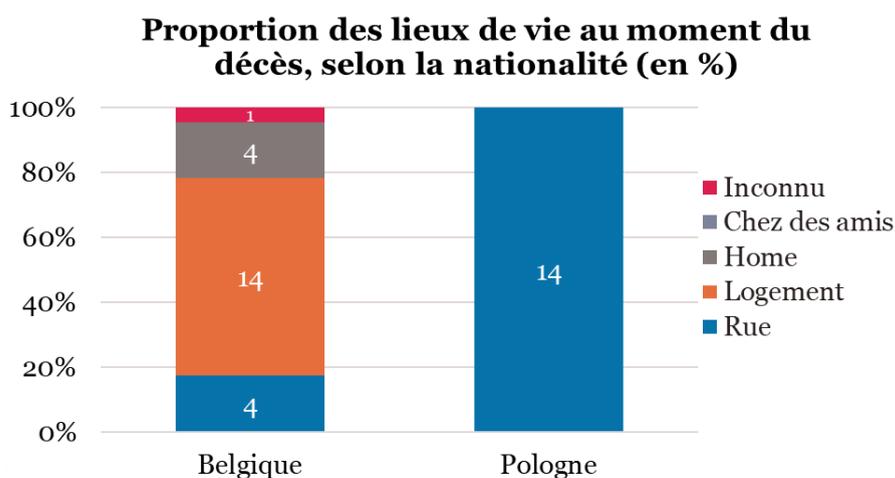
4. Le public accompagné dans le cadre du projet

4.1. Données démographiques

En 2023, le Collectif les Morts de la Rue a appris le décès de 64 hommes et de 12 femmes⁵. Lors de leur décès, ces personnes étaient âgées de 18 à 80 ans. Plus de la moitié (52,4%) avaient entre 40 et 64 ans.

80,5% des personnes décédées en 2023 bénéficiaient d'un suivi social : 24,4% par DIOGENES, 43,9% par un autre membre du réseau du Collectif les Morts de la Rue et 7,3% par une organisation en dehors de notre réseau.

24 personnes dont nous avons appris le décès en 2023 étaient Belges (29,3%) et 14



Polonaises (17,1%). C'étaient les deux groupes les plus représentés, aux côtés d'au moins 16 autres nationalités.

4.2. Questions de logement

Au moment du décès, la plupart des personnes vivaient en rue (53,7%) ou en logement (28%). Les autres personnes vivaient dans une maison de repos, chez des amis, en maison d'accueil, en squat (réglementé ou non) ou dans une communauté.

Il est frappant de constater que **les personnes belges vivaient en rue au moment du décès (16,7%) en moindre proportion que les Polonais (100%)**. Les autres Belges vivaient en logement (58,3%) ou en maison de repos (16,7%). Les migrants intra-Européens ont beaucoup de difficultés à ouvrir des droits qui leur permettent de sortir de la rue.

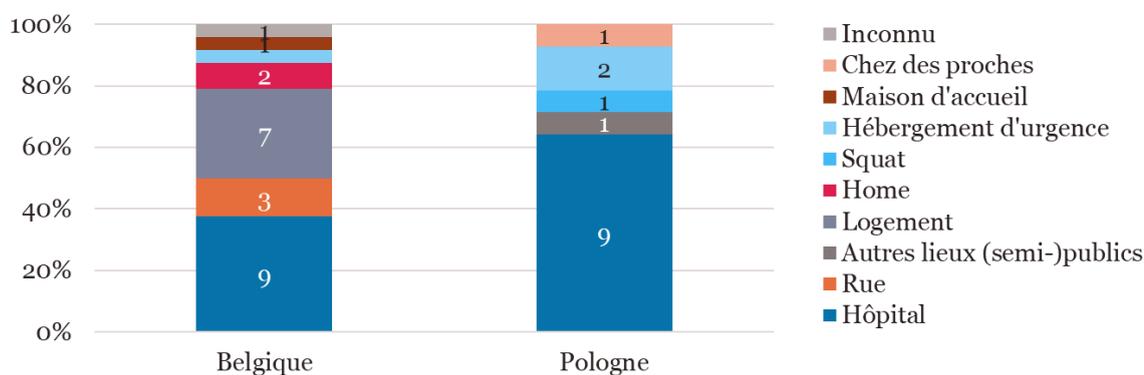
35,4% des personnes sont décédées à l'hôpital. L'occasion de rappeler le travail remarquable des établissements de soins auprès des habitants de la rue. 15,9% des

⁵ 6 personnes de genre inconnu. Dans les lignes qui suivent, nous ne mentionnons pas systématiquement les inconnues.

personnes sont mortes dans leur logement et 25,6% dans des espaces semi-publics ou en rue. En 2023, 7 décès sont survenus au Samusocial, un chiffre impressionnant. Le restant des morts de la rue de 2023 s'est éteint chez des amis, à l'hôtel, en squat, en maison de repos ou en maison d'accueil.

64,3% des polonais sont décédés à l'hôpital. Les autres sont décédés en centre d'hébergement d'urgence, en squat, chez des amis ou dans un lieu semi-public autre qu'une gare ou une station. Les belges, eux, sont décédés à l'hôpital (37,5%), en centre d'urgence dans leur logement (29,2%), en rue (12,5%), dans une maison de repos (8,3%), en maison d'accueil (4,2%) ou en centre d'hébergement d'urgence (4,2%).

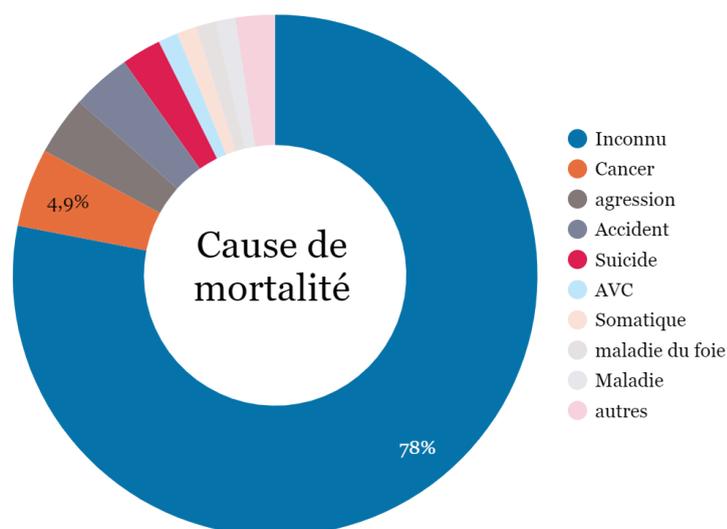
Proportion de lieux de décès par nationalité (en %)



4.3. Causes de décès

Nous disposons de peu d'informations quant aux causes de décès des habitants de la rue (78% d'inconnues en 2023). En effet, elles sont couvertes par le secret médical. Il nous arrive de recevoir des informations par les proches des personnes décédées ou à travers notre réseau. C'était le cas pour 18 personnes en 2023 dont les causes de décès sont indiquées dans le graphique ci-contre.

Ce manque de données souligne la nécessité de mener une recherche à propos des causes de décès des habitants de la rue. L'initiative, prise aux côtés de Bruss'help, du Smes et d'Infirmiers de rue, est également encouragée par l'ensemble du secteur d'aide aux personnes sans-abri, afin de mieux pouvoir accompagner et soutenir les personnes du public.



5. Notre méthodologie

5.1. Développement communautaire

La spécificité du travail du Collectif est d'être un projet communautaire, qui suit la méthodologie du **développement communautaire**. Selon la fédération des services sociaux, nous pouvons la définir en énonçant les caractéristiques que voici⁶ :

- Il existe un **problème collectif**, commun à un ensemble de personnes, une population, une collectivité ou une communauté, qui trouve ses racines et s'explique par un problème structurel ou d'organisation sociale. Ce problème est externe à l'individu.
- La **réponse** à ce problème collectif est aussi **collective** : toutes les personnes concernées par le(s) problème(s) doivent penser et agir ensemble à toutes les étapes du processus. On ne rend donc pas un service pour quelqu'un, mais nous trouvons une solution ensemble.
- Il existe un **travail en réseau**, puisque le problème touche un ensemble de personnes, institutions, organisations différentes, qui se situent différemment par rapport au problème.
- La ou les réponse(s) au problème de départ visent un **changement structurel ou d'organisation sociale**, afin de changer la situation en profondeur.
- La **réponse est territorialisée**, s'inscrit à un niveau d'intervention micro-social qui permet les échanges directs et concrets, et l'établissement de liens sociaux réels.
- L'action communautaire se déroule sur la **place publique**, ce qui signifie que la notion du **secret professionnel** se travaille autrement en travail communautaire. Tout ne doit pas se dire, mais l'action doit se faire connaître pour aboutir et toucher le plus grand nombre.
- **Il faut du temps** pour obtenir des résultats, pour analyser le problème, pour penser l'action, pour se rencontrer, pour échanger, pour partager, pour négocier, pour organiser, pour agir, pour évaluer... On travaille sur le long terme.

5.2. Démarche participative

Le Collectif les Morts de la rue est l'une des rares organisations bruxelloises qui implique son public, les personnes sans-abri. Les (ex-)habitants de la rue sont impliqués dans le processus de réflexion et de mise en place des actions du collectif. Au 31 décembre 2023, le noyau comptait 17 personnes (personnes ayant une expérience de vie en rue, travailleurs du secteur d'aide aux personnes sans-abri et citoyens).

⁶ Le développement communautaire, un concept, une histoire, des valeurs <https://www.fdss.be/wp-content/uploads/TravailSocEtDevComCombo.pdf>

6. Nos Ressources

6.1. Ressources humaines

Le Collectif, association de fait, est un réseau largement ramifié, qui se structure de la façon suivante :

- La **coordination** : l'asbl DIOGENES l'assure depuis 2005. En 2023, grâce à un financement de la Cocom (voir ci-dessous), le Collectif les Morts de la Rue et DIOGENES peuvent compter sur 0.5 ETP de coordination. C'est néanmoins très insuffisant. Nous estimons qu'il faut au minimum 1 ETP pour réaliser l'ensemble des tâches rattachées à la coordination.
- Le **noyau** : il est composé d'(ex) habitants de la rue, de personnes concernées (famille d'une personne décédée après un parcours de rue, par exemple), d'artistes et d'acteurs de terrain, qui se mobilisent régulièrement pour les différentes actions et qui donnent de leur temps pour participer aux réunions, assister aux enterrements, préparer la cérémonie annuelle.
- Les **membres** de notre réseau : ils sont tous en contact avec les habitants de la rue en Région de Bruxelles-Capitale et souscrivent aux missions du Collectif. La plupart d'entre eux font partie du secteur d'aide aux personnes sans-abri, mais on y retrouve également des personnes sans-abri, des citoyens, des représentants d'autres associations, des représentants des différents cultes, des artistes... Aujourd'hui, nous comptons 207 membres.
- Le **réseau élargi** : le Collectif les Morts de la Rue travaille avec bien plus de personnes et organisations (morgues, administrations communales, hôpitaux, familles des défunts, citoyens, presse, etc.)

6.2. Finances

En 2023, la coordination du Collectif les Morts de la Rue a bénéficié d'un subside structurel de 38.000 € de la Commission Communautaire Commune. Celui-ci a permis de financer un mi-temps (0.5 ETP). En outre, la Ville de Bruxelles soutient l'action du Collectif. En 2022, une somme de 3.000,00 EUR a permis de rembourser les frais liés aux cérémonies d'hommage (fleurs, petit matériel, impression de photos, frais de déplacement, cafés...). Nous sommes en attente du subside pour l'année 2023.

Nous avons également bénéficié de 1719,81 € de dons. Nous tenons à remercier de tout cœur les généreux donateurs ponctuels et récurrents.

7. Nos revendications

Le Collectif les Morts de la Rue existe depuis 2004 en Région de Bruxelles-Capitale. Depuis, il s'est montré utile et efficace dans l'organisation de cérémonies d'adieu pour les (ex-)habitants de la rue décédés et dans le soutien apporté aux travailleurs qui sont confrontés à un ou des décès. Son expertise grandissante – notamment à travers la collecte de données chiffrées – profite à l'ensemble du secteur et permet de faire évoluer les pratiques. Malgré des résultats probants, la coordination du projet n'est pas suffisamment subventionnée et ne bénéficie pas d'une reconnaissance structurelle. Pourtant, la charge de travail est immense. Du fait d'être un projet communautaire – ce qui est rare dans le secteur d'aide aux personnes sans-abri -, le temps et l'énergie nécessaire à la coordination et au développement du Collectif sont conséquents. Par ailleurs, plus il y a de personnes sans-abri et plus le Collectif est connu, plus ce dernier est sollicité ; et nous l'avons vu, la popularité du projet croît de façon exponentielle et nous comptons de plus en plus d'habitants de la rue dans notre capitale. Dès lors, **nous pensons indispensable d'augmenter le temps de travail qui est alloué à la coordination du Collectif à 1 ETP au moins**. La coordination est le garant de l'aspect participatif du projet, un aspect qui fait sa force.

En parallèle, le Collectif et DIOGENES commanditent une **recherche sur les causes de mortalité**, au vu de l'intérêt prononcé des acteurs du secteur bruxellois d'aide aux personnes sans-abri. Nous espérons également avoir un soutien pour pouvoir mener à bien ce projet.

Par ailleurs, nous demandons un subside régulier (sur une base annuelle) à la Ville de Bruxelles afin de prendre en charge les petits frais liés aux cérémonies (fleurs, petit matériel, transport, cafés...). De surcroît, nous demandons le remboursement de l'entièreté des frais d'impression inhérents à la cérémonie annuelle d'hommage.

En outre, pour une **amélioration de la dignité de l'adieu rendu aux (ex-)habitants de la rue**, nous demandons très concrètement :

1. plus de souplesse et d'être avertis à temps lorsqu'un indigent est enterré,
2. que chaque commune participe au travail de recherche des proches et les implique dans le non-jugement de sa situation, en les informant minimum 48h à l'avance du moment des obsèques, et en leur laissant le choix du mode de sépulture (crémation ou inhumation), même si le défunt n'avait pas déclaré ses dernières volontés auprès de sa commune. Nous demandons à ce que la procédure de choix du mode de sépulture soit simplifiée (sur base du témoignage oral d'un proche si pas de volontés écrites), afin que la crémation soit accessible si elle correspond mieux aux convictions de vie de la personne, et que le respect de ce choix soit facilité.
3. d'assurer systématiquement un dernier hommage et d'offrir une sépulture digne à tout défunt qui décède en situation de précarité. Cela implique entre autres de prévoir assez de temps au cimetière pour qu'une cérémonie d'adieu puisse se tenir pour le mort de la rue, mais aussi de pouvoir habiller le défunt si les proches en font la demande.

4. que, si la personne est enterrée au cimetière, la tombe soit individuelle et l'emplacement identifié avec son nom, son prénom et ses dates de naissance et de décès ; que ces informations soient apposées sur un support (croix, piquet, plaque...) de qualité suffisante pour rester en place tout au long de la concession minimum légale (5 ans) et apposée dès l'inhumation ; et que ce support soit entretenu pendant le temps de la concession.
5. que chaque commune organise (ou ouvre les portes pour que se tienne) une cérémonie annuelle au 2 novembre, en hommage aux défunts de leur commune
6. que le temps de la concession soit revu à la hausse : 10 ans au lieu de 5 ans actuellement. C'est déjà le cas en Flandre.
7. Plus de souplesse quant au respect des volontés des personnes décédées : que des volontés en termes de mode de sépulture, rédigées sur papier libre ou attestée oralement par un proche, puissent être respectées. Pour le moment, seules les volontés de crémation enregistrées à la commune sont respectées lorsqu'il s'agit d'obsèques indigentes.

Enfin, **nous encourageons toute initiative de prévention liée au sans-abrisme**. Nous aimerions voir réduire les listes d'attentes pour les logements sociaux, augmenter le revenu minimum proportionnellement au coût d'un logement décent, et élargir l'offre de solutions de logement et d'accompagnement sur mesure des habitants de la rue. Nous soutenons toute initiative aidant à l'individualisation des droits.